



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0887

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0887**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 1987, par des avenants du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) : contrat initial du 6 octobre 1970,
- d'autre part, avec Lyonnaise des eaux France au titre de 2 contrats initiaux, fusionnés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 : contrat avec la Société de distribution d'eaux intercommunale (SDEI) du 6 décembre 1971 et contrat SEREPI du 19 décembre 1972, transféré à la SDEI au 1<sup>er</sup> janvier 2003, puis transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010 par fusion absorption de la SDEI par Lyonnaise des eaux.

Par délibérations n° 2012-2135 et n° 2012-2136 du 25 juin 2012, le Conseil de Communauté a prononcé la caducité de ces contrats au 2 février 2015.

L'activité de construction et d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a également été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public du 14 janvier 1985 pour une durée de 30 ans. Par délibération n° 2012-3378 en date du 12 novembre 2012, le Conseil de communauté a prononcé la résiliation unilatérale au 2 février 2015.

Par ailleurs, la société dédiée SE2G, filiale de Saur France, est titulaire d'un contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur les Communes de Givors et Grigny jusqu'au 2 février 2015.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2014, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2014 :

Veolia eau		2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 064	3 074	3 090	+ 0,5	↗
	volume produit (milliers de mètres cubes)	91 067	90 410	88 000	- 2,7	↘
	<i>dont usine de secours (milliers de mètres cubes)</i>	3 291	2 270	2 013	- 11,3	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	74 430	71 780	65 732	- 8,4	↘
	nombre d'abonnés	286 719	288 584	295 036	+ 2,2	↗
finances	produits d'exploitation	105 518 k€	115 042 k€	111 718 k€	- 2,9 %	↘
	charges d'exploitation	101 991 k€	111 512 k€	107 285 k€	-3,8	↘
	résultat avant impôts	3 512 k€	3 530 k€	4 433 k€	+ 25,6	↗

Lyonnaise des eaux France		2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	752	759	762	+ 0,4	↗
	volume produit (milliers de mètres cubes)	4 997	4 900	5 160	+ 5,3	↗
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	8 193	8 191	7 970	- 2,7	↘
	nombre d'abonnés	50 543	51 238	51 930	+ 1,4	↗
finances	produits d'exploitation	16 429 k€	16 974 k€	14 823 k€	- 12,7	↘
	charges d'exploitation	14 468 k€	15 269 k€	13 669 k€	- 10,5	↘
	résultat avant impôts	1 961 k€	1 705 k€	1 154 k€	- 32,3	↘

SE2G		2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	153	152	150	- 1,3	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	1 099	1 313	1 232	- 6	↘
	nombre d'abonnés	10 066	10 209	10 304	+ 0,9	↗
finances	produits d'exploitation	780 k€	1 008 k€	923 k€	- 8,4	↘
	charges d'exploitation	904 k€	1 044 k€	935 k€	- 10,4	↘
	résultat avant impôts	- 124 k€	- 37 k€	- 12 k€	-	↗

En ce qui concerne l'activité, l'année 2014 est marquée par :

- une légère baisse annuelle des volumes d'eau produite (- 1,86 % au global répartie différemment chez les délégataires) et surtout facturée (- 7,7 %, au global, principalement sur le secteur Veolia) : la baisse des volumes facturés est principalement due à la baisse des volumes utilisés via les bouches de lavage suite à la mise en place d'une nouvelle méthode de mesures statistiques. Corrigés de cet effet, les volumes facturés sont en baisse de 3,2 % en 2014,

- une baisse des volumes produits au niveau de l'usine de secours ; le volume produit dépend des consignes d'exploitation (outre les fonctionnements réguliers programmés (2 fois 8 h par semaine et 2 essais 72 h par an), peu de mobilisation en appoint en 2014),

- un nombre d'abonnés qui augmente de plus de 2 %, en hausse régulière sur une longue période en partie due à l'individualisation de compteurs et de contrats dans les immeubles anciens mais également au développement de l'agglomération,

- un rendement global de 77,4 % en 2014 :

- . un rendement en baisse sur le secteur Veolia à 77,5 % contre 80,2 % en 2013 tenant compte du recalage de la méthode de prise en compte des volumes d'eau utilisés pour le nettoyage des rues. Sans cette modification, le rendement aurait été stable,

- . un rendement en baisse sur le secteur Lyonnaise des eaux à 81,4 % contre 85,3 % en 2013 dû à une diminution des efforts de recherche de fuites sur cette dernière année de contrat (pas d'engagement contractuel),

- . un rendement en hausse sur le secteur Saur à 83,05 % contre 79,9 % en 2013, à la hauteur des engagements contractuels ;

- un taux de renouvellement des réseaux (obligation commune des fermiers et de la Métropole, taux moyen sur les 5 dernières années) de 0,55 %.

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

#### *Veolia eau*

Veolia eau enregistre une forte hausse de son résultat, les charges diminuant plus fortement que les produits.

La baisse des produits provient, essentiellement, de la baisse des travaux exclusifs et du plein effet de la révision quinquennale intervenue en 2013.

La baisse des charges correspond à la baisse des travaux exclusifs et des travaux de réseau. Le délégataire ayant dépassé ses obligations de travaux les années antérieures, il a diminué les travaux de réseau en 2014 pour équilibrer ses réalisations et ses obligations sur la période 2008-2014.

#### *Lyonnaise des eaux France*

Lyonnaise des eaux France enregistre une forte baisse de son résultat.

La baisse des produits est principalement due à la perte des produits d'abonnement perçus par avance au titre de l'année 2015 due au changement de contrat.

La baisse des charges est due à la baisse des travaux exclusifs et du reversement à Veolia (négocié dans le cadre de la révision quinquennale de 2013).

#### *SE2G*

Le résultat négatif est en amélioration. Les produits sont en baisse suite à la baisse des volumes facturés ; les charges sont en baisse après une année 2013 ayant sollicité des moyens importants à l'amélioration du rendement.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSP le 15 octobre 2015. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 15 octobre 2015, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** des rapports 2014 produits par les sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G au titre des délégations de service public de production et de distribution d'eau potable exploitées par voie d'affermage et concession.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**